

21 mai 2025

Madame, Monsieur,

vosre inscription pour la prochaine rentrée se déroule **en 2 temps** :

1) vous effectuez votre inscription **ADMINISTRATIVE**, en renvoyant votre dossier papier complet.

Notre secrétariat est disponible par téléphone ou aux [PERMANENCES](#) pour vous conseiller, vous aider pour compléter votre inscription et vous communiquer votre identifiant.

2) pour vos inscriptions **PEDAGOGIQUES** vous serez joints par téléphone pour choisir vos horaires de cours, prioritairement dans l'ordre de réception et numérotation de votre dossier administratif.

Les inscriptions ADMINISTRATIVES de nos anciens élèves parvenues avant le 10 juin 2025 seront traitées en priorité par rapport aux nouvelles inscriptions. Les dossiers parvenus ensuite sont traités dans l'ordre d'arrivée. Cette procédure globale d'inscription permet d'éviter les longues files d'attente du mois de septembre. Également en septembre et après la rentrée, nous vous invitons à privilégier un envoi postal à la seule adresse du secrétariat central.

Jusqu'au 3 septembre, vous pourrez demander un changement si les horaires ne vous conviennent plus.

Les [demandes d'annulation](#), à faire uniquement par e-mail seront acceptées jusqu'au 3 septembre, suivies de la restitution intégrale de tous vos chèques adhésion et prestations.,

Aucun chèque, ni de l'adhésion ni des prestations n'est présenté en banque avant.

À partir du 4 septembre 2025, vous serez engagé pour les cours de septembre à décembre 2025.

Si vous n'effectuez pas votre inscription avant les vacances, vous serez les bienvenus en septembre, sous réserve de disponibilité d'horaires et de places à votre convenance.

Dossier à déposer dans une Académie Musicale Ou à poster en courrier simple au secrétariat central : Académie Musicale du 1 rue Henri-Becque – Hall D – BAL 98 – 75013 Paris.
--

Sur notre site aimparis.fr vous trouverez toutes les informations. Les horaires des cours 2025-2026 y seront progressivement mis en ligne à partir de la deuxième quinzaine de juin.

Bien cordialement, le secrétariat des Académies Musicales.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à visiter tous nos sites

<https://www.aimparis.fr/index.php>

<https://www.am5.fr/index.php>

<https://www.am13.fr/index.php>

<https://formation-musicale.org/index.php>